

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 28 janvier 2002

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni lundi 28 janvier 2002 à 20 h 30 Salon d'Honneur à Poligny sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Emile ETIEVANT, André LAMBERT, Jean LETROUBLON, Augustin MONNERET, Dominique MENETRIER (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Laurent THIERY, Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, Pascal LAGALICE, Roland BERTHELIER, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Rémy CHEVENNEMENT, René COURTOIS, Alain ROMANET, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Guy VIONNET, Marie-Ange CAPRON, Jacques BULABOIS, Annie JACQUOT, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Gilbert BULABOIS, Dominique BONNET, Véronique LAMBERT, Jacques LHOMME, Gérard BULLE, Marie-Pascale VASSET, Maryse LAMY, Philippe NOIR, Pierre GROSSET, Michel VIEILLE, Marie-Ange NICOULIN, Jean-Claude COLLIN, Ghania MAYOT, Armande REYNAUD, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Michèle CLEMENT, Claude BONNOT, Noël FOURNIER, Annie REGAZZONI.

Assistaient à titre consultatif : Jean-François GAILLARD (Conseiller Général), Gabriel PARIS, Monique REVERCHON, Pierre-Yves COLNOT, Cyril BINET, Olivier NICOD, Yves LUBRINA, Joël CHASSOT, Nelly BUYS, Bernard BUHON, Hubert MOTTET, Marc METIFEU

Etaient Excusés : Yves DECOTE, Maurice MIDOL, Sébastien RISPAL, René ANTOINE, Didier VANDERBECKEN, Jean-Marc GERDY, Isabelle BARNIER, Danièle MARCHI, Jean SONNET, Jacques MIGNOT, Colette PIERRE, Florent GAILLARD, Denis MEUNIER, Gérard BOUDIER, Françoise BERTHIER, Claude RENAUDIN, Robert PENETRA, Jean-Jacques DE VETTOR.

Etaient absents : Stéphane BONNOTTE, Chantal GOUDET, Anita SEDENO, Mickaël NABATI, Anny JEANNIN, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Monique BALLERY

★★★★★

Monsieur Yves-Marie LEHMANN accueille les membres du conseil communautaire et propose l'installation des nouveaux élus suite à l'élargissement de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

1 / Installation des nouveaux conseillers communautaires, titulaires et suppléants

Sont déclarés installés 45 membres :

- Barretaine : André LAMBERT, Monique REVERCHON,
- Bersaillin : Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, René ANTOINE
- Besain : Pascal LAGALICE, Didier VANDERBECKEN
- Biefmorin : Roland BERTHELIER, Pierre-Yves COLNOT
- Brainans : Bernard BRENIAUX, Jean-Marc GERDY
- Le Chateley : Monique BALLERY, Olivier NICOD
- Chausseans : Rémi CHEVENNEMENT, Yves LUBRINA
- Colonne : Jean LETROUBLON, Denis MEUNIER
- Miéry : Jean-Pierre KOEGLER
- Molain : Robert LACROIX, Joël CHASSOT
- Monay : Louis GUYOT, Nelly BUYS
- Montholier : Guy VIONNET, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN
- Oussières : Annie JACQUOT, Bernard BUHON

- Plasne : Augustin MONNERET, Hubert MOTTET
- Poligny : Stéphane BONNOTTE, Chantal GOUDEY, Ghania MAYOT, Armande REYNAUD, Anita SEDENO, Mickaël NABATI, Andrée ROY, Jean-Claude COLLIN, Isabelle BARNIER, Roland CHAILLON, Anny JEANNIN, Michèle CLEMENT
- Vaux Sur Poligny : Jacques MIGNOT, Annie REGAZZONI
- Villers Les Bois : Dominique MENETRIER, Marc METIFEU

Suite à des interventions de Monsieur Jean-Claude COLLIN, il est précisé que :

- Tous les membres du conseil municipal de Poligny sont installés comme mentionné dans l'arrêté n° 1940 du 27 décembre 2001 de Monsieur le Préfet du Jura
- Monsieur Dominique MENETRIER, Maire de Villers Les Bois, élu Maire par son conseil municipal ce samedi 26 janvier 2002 est installé.

2 / Modifications du nombre de vice-présidents et élections complémentaires

Selon l'article L 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant dans la limite de 30 % de l'effectif des conseillers.

Le Président propose de porter à 7 le nombre des vice-présidents de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, soit de créer 4 postes supplémentaires.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité de créer 4 postes supplémentaires de vice-présidents et procède à l'élection :

Rappel :

- 1^{er} vice-président : Alain GUYOT, Maire de Tourmont, délégué à l'urbanisme
- 2^{ème} vice-président : Emile ETIEVANT, Maire de Saint-Lothain, délégué aux Finances
- 3^{ème} vice-président : Yves DECOTE, Maire d'Aumont, délégué à l'environnement et aux travaux

Election :

- 4^{ème} vice-président : candidature André LAMBERT, Maire de Barretaine
Elu au 1^{er} tour au scrutin secret par 47 voix pour, 1 voix Jean-Claude COLLIN non candidat, 1 bulletin blanc
- 5^{ème} vice-président : candidature Jean LETROUBLON, Délégué titulaire de Colonne
Elu au 1^{er} tour au scrutin secret par 46 voix pour, 2 voix Jean-Claude COLLIN non candidat, 1 bulletin blanc
- 6^{ème} vice-président : candidature Augustin MONNERET, Maire de Plasne
Elu au 1^{er} tour au scrutin secret par 46 voix pour, 1 voix Jean LETROUBLON, 2 bulletins blancs
- 7^{ème} vice-président : candidature Dominique MENETRIER
Elu au 1^{er} tour au scrutin secret par 42 voix pour, 1 voix Jean-Claude COLLIN non candidat, 6 bulletins blancs

Le Président rappelle que chaque commune est représentée au bureau communautaire par un délégué titulaire sauf dispositions contraires des conseils municipaux.

La question de la révision des statuts est posée à ce stade de l'ordre du jour avec notamment l'intervention de Monsieur Jean-Louis DUFOUR qui rappelle sa position à savoir réaliser une modification des statuts antérieurement à l'élargissement.

3 / Création de 3 commissions

L'assemblée décide à l'unanimité de créer 3 commissions :

- 1 commission "révision des statuts"
- 1 commission "extension des compétences"
- 1 commission "évolution des moyens et organisation"

Une discussion a lieu sur la composition de ces 3 commissions et différentes propositions sont faites.

Il est retenu que :

- dans chaque commission (y compris celles qui fonctionnent déjà), les vice-présidents sont invités de droit,
- la commune de Poligny sera représentée par au moins 2 délégués dans chaque commission,
- chaque commune sera représentée par au plus 1 délégué dans chaque commission,
- chaque commune devra avoir communiqué les noms de ses délégués pour lundi 4 février 2002 dans la mesure du possible.

Membres de la commission "révision des statuts" : Jean-Claude CHARONDIERE, Roland CHAILLON, Dominique BONNET, Bernard BRENIAUX, Robert LACROIX, Pascal LAGALICE, Yves LUBRINA, Annie JACQUOT, Gérard BOUDIER.

Membres de la commission "extension de compétences" : Jean-Claude COLLIN, Jean-Pierre KOEGLER, Jean-Louis DUFOUR, Rémi CHEVENNEMENT, Hubert MOTTET, Jean-Paul BUCHET, Monique REVERCHON, Bernard BUHON, Guy VIONNET, Pierre GROSSET, Gabriel PARIS, Gérard BULE, Jacques LHOMME, Alain ROMANET.

Membre de la commission "évolution des moyens et organisation" : Yves LANDRY, Marc METIFEU, Noël FOURNIER, Andrée ROY, Michel VIEILLE, Jacques BULABOIS, Joël CHASSOT, Jean-Louis DUFOUR, Annie REGAZZONI, Monique REVERCHON, Léon MOINDROT, Françoise BERTHIER, Jean-Claude CHARONDIERE.

Suite à sa demande, Monsieur Jean-Pierre KOEGLER remplace Monsieur Paul ROY dans toutes les commissions où celui-ci était inscrit.

Il est précisé que toute personne même extérieure au conseil et proposée par le Maire de sa commune peut être membre des commissions déjà mises en place (commission des Affaires Economiques, des Finances, de l'Environnement et des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Animation, de l'Information).

Monsieur le Président rappelle son engagement antérieur en terme d'objectif de révision des statuts, y compris sur les compétences d'ici l'été.

4 / Adoption des procès verbaux des séances du 30 octobre, 28 novembre et 6 décembre 2001

Suite à une intervention de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il convient de rectifier l'horaire dans le procès verbal de la séance du 6 décembre 2001. Il a été porté 20 h 30 au lieu de 18 h.

Il est regrettable qu'un secrétaire de séance n'ait pas été nommé lors des séances du 28 octobre et 6 décembre 2001.

Ces 3 procès verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres du conseil communautaire.

5 / Tarification des services communautaires au 1^{er} janvier 2002

L'assemblée adopte à l'unanimité les tarifs comme suit :

- location chapiteau non complet (sans les côtés)	95 €
- location chapiteau complet (avec les côtés)	158 €

Frais de transports, montages, démontages sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Comté de Grimont

- chapiteau avec un véhicule et un chauffeur	103 €
- chapiteau avec un véhicule, un chauffeur et trois agents	168 €

Confirme que la location du chapiteau sera gratuite pour une commune ou une association de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Il est précisé que seule la location du chapiteau peut être gratuite mais en aucun cas les frais de transport, montage et démontage. La Communauté de Communes du Comté de Grimont ne possède pas de matériel de transport et de personnel ; elle devra donc établir une convention avec la ville de Poligny afin de pouvoir lui rembourser les frais occasionnés et perçus des usagers.

Budget locaux Industriels :

Téléphone	
- ligne et un poste (par mois)	18,29 €
- ligne supplémentaire (par mois)	12,20 €
Salle de réunions pour les personnes extérieures	
- la journée	45,73 €
- la demi-journée	22,87 €
Forfait services	
- Accueil, courrier réception départ, réception télécopie permanences téléphoniques, documentation, salle de réunion	45,73 €
Services complémentaires :	
- télécopie envoi	0,46 €
- secrétariat (par heure)	15,24 €
- entretien des locaux (par heure)	10,67 €
- photocopies (par copie)	0,08 €
- reliures spirales (par dossier)	2,29 €
Photocopies (par copie à titre exceptionnelle) pour les partenaires économiques non-locataires des pépinières	0,15 €
Location des locaux :	
Pépinière tertiaire : (par m ²)	4,57 €
Pépinière artisanale (hors agro-alimentaire) : (par m ²)	2,74 €
Cession de terrain :	1,98 €

6 / Demande de subvention DGE (Dotation Globale d'Équipement)

- a) Le conseil communautaire décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention au titre de la DGE portant sur l'acquisition d'un poste informatique avec connexion internet - coût estimé à 2005 € , subvention 40 %.
- b) Le Président propose de déposer une demande de subvention au titre de la DGE pour sécuriser les locaux de la pépinière d'entreprises.
Suite aux interventions de Messieurs Laurent THIERY, Dominique MENETRIER, Jean-Claude COLLIN et Jean-Louis DUFOUR sur l'utilité et la nécessité d'un tel système, l'assemblée décide par 44 voix pour, 2 contre et 3 abstentions de déposer une demande de subvention pour sécuriser les locaux - coût estimé à 9 120 € HT - subvention demandée 30 %.

7 / Approbation de la candidature LEADER + à l'échelon du Pays

Le Président rappelle le rôle de la Communauté de Communes du Comté de Grimont en qualité de structure porteuse au nom du Pays du Haut Revermont.
L'assemblée décide à l'unanimité de déposer un dossier de candidature LEADER + pour un programme de 6 années élaboré avec des partenaires culturels et touristiques auprès de la DATAR.

8 / Contrat de location atelier de découpe

Le conseil communautaire a décidé le 28 novembre 2001 de faire des aménagements pour créer un atelier de découpe de viande - montant de 53 357 € HT - dans une partie de la pépinière d'entreprise artisanale non occupée et de demander des financements FEDER, DDR et Départemental.

L'assemblée décide à l'unanimité de demander des financements FEOGA dans le cas où la subvention FEDER serait refusée, de maintenir les demandes DDR et départementale et autorise l'exécutif (Président et Vice-Présidents) à signer la convention d'occupation précaire avec le demandeur.

9 / Exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président délégué à l'urbanisme informe que le conseil municipal de Poligny a décidé de transférer à la Communauté de Communes du Comté de Grimont le DPU sur l'ensemble de la zone industrielle.

Monsieur Jean-Claude COLLIN exprime qu'une modification des statuts communautaires est nécessaire avant le transfert du DPU sur la zone industrielle actuellement construite.

Le conseil communautaire décide par 45 voix pour et 4 abstentions d'accepter le transfert du DPU sur l'ensemble de la zone industrielle soit les zones du POS UY et INAY v et h.

10 / Ouverture de crédits au BP 2002

Sur proposition de Monsieur Emile Etiévant, 2^{ème} Vice-Président délégué aux Finances, l'assemblée décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants au BP 2002 afin de régulariser les opérations d'ordre portant sur les travaux réalisés par le SIDEC pour la viabilisation de la zone "Au Velours" :

Dépenses d'investissement :

Article 2153-90	"Réseaux divers"	70 400 €
-----------------	------------------	----------

Recettes d'investissement :

Article 2382-90	"Avances et acomptes variés"	4 258 €
-----------------	------------------------------	---------

Article 1386-90	"Autres Ets publics locaux"	30 392 €
-----------------	-----------------------------	----------

Article 2315-90	"Installation matériels techniques"	35 750 €
-----------------	-------------------------------------	----------

11 / Délibération modificative sur dotation de solidarité financière

Le conseil communautaire décide par 44 voix pour et 5 absentions de rectifier l'erreur matérielle portée dans la délibération n° 63 du 30 octobre 2001 soit : "décide de fixer à 17 € par habitant la dotation de solidarité financière pour toute commune qui adhèrera à la Communauté de Communes du Comté de Grimont au **1^{er} janvier 2002**" (et non au 1^{er} janvier 2001).

12 / Subvention au Téléthon

L'assemblée décide à l'unanimité de verser une subvention de 458 € pour le Téléthon 2001.

13 / Questions et informations diverses

a) Rendu compte

Le Président rend compte au conseil communautaire de l'opération réalisée par délégation du conseil communautaire, à savoir : sur le budget principal 2001, virement d'une somme de 15 200 F de l'article 022-01 "dépenses imprévues" sur l'article 6611-020 "intérêts des emprunts et dettes", afin de permettre le règlement de l'ensemble des frais financiers.

b) Politiques INTERREG

Le Président informe que la Communauté de Communes du Comté de Grimont est invitée à une réunion de réflexion organisée par Monsieur le Préfet du Jura le mercredi 30 janvier 2002 sur les politiques INTERREG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

La Secrétaire de séance

Le Président,

Monique BALLERY

Yves-Marie LEHMANN
Vice-Président du Conseil Régional